



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°1
Réunion du 17 aout 2021

Président : M. LANDUCCI Julien

Présent(s) : MM. Denis RICCI, Jean-Paul DELALANDE, Marc BENINCASE

Excusé(s) : MM. Romain SENESI, Gérard AUDEL

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

COUPE COTE D'AZUR SAISON 2021/2022 : EQUIPES ENGAGEES.

SENIORS :

A.S Fontonne Antibes 2
Cdj Antibes 1
Antibes Fc 1
As Roquefort 1
As Roquebrune 1
Astam 1
Ascc f 2
Asptt Nice 1
Biot 1
As Sospel 1
Cannes Osc 1
Carros Fc 1
Cas Des Eaux 1
As Moulins 1
Etoile Menton 1
Drap Foot Ball 1
Us Cap D'Ail 2
Ca Peymeinade 1
Es Cannel Rocheville 3
Es Contes 1
Montet Bernal 1
Oc Blausasc 1
ECM Vistorine 1
Rapid Om. De Menton 2
Euro African 1
Fc 1 Mougins 1
Fc Beausoleil 1
St Sylvestre 1
Fc Cimiez 1
Aotl
OFC Nice 1
Us Cannes La Bocca 1
Us Plan de Grasse 1
Gazelec
US Pegomas

U 20 :

A.S Cagnes Le Cros 1
Fc Cimiez 1
US Pegomas
Cdjf Antibes 1
ECM Victorine 1
St Sylvestre 1
Cannel Roche 1
Us Mandelieu la
Napoule
Etoile Menton 1
Es Contes 1
Fc Mougins 1
Vsjbfc 1

U 18 :

A.S Cagnes Le Cros 1
Cannes As 1
As Ptt Nice 1
As Fontonne 1
As Tam 1
US Mandelieu
Cannet Roche 1
Cavigal 1
Ecm Victorine 1
Drap Football 1
F.C. Beausoleil 1
St Sylvestre 1
Gj O Antibes jlp 1
Gif Levens Tourettes 1
Rc Grasse 1
Rev S St Isidore 1
US Cannes Bocca 1
US Cap D'Ail 1
Usonac St Roch Vn 1
VsJB fc 1
Gazelec
CA Peymeinade
As Vence

U 16 :

A.S Cagnes Le Cros 1
As tam
A.S Fontonne Antibes 1
Us Cap d'Ail 1
As Roquefort 1
Cannes As 1
Cavigal 1
Cannet Roche 1
Us Pegomas 1
As Moulins 1
Gj O Antibes jlp 1
Ecm Victorine 1
St Sylvestre 1
As Roquebrune 1
Usrvn 1
Gif Levens Tourettes
Vsjbfc 1
Fc Beausoleil 1
Fc Cimiez 1
Rc Grasse 1
Tourettes sur Loup 1
US Cannes Bocca 1

U 14 :

Cannes As 1
As Moulins 1
As Roquebrune 1
As Roquefort 1

A.S Cagnes Le Cros 1
As tam
A.S Fontonne Antibes 1
Ca Peymeinade 1
Ecm Victorine 1
St Sylvestre 1
Cannet Roche 1
Etoile Menton 1
Carros Fc 1
Fc Beausoleil 1
Gj O Antibes jlp 1
OGC Nice CA 1
Rc Grasse 1
Sc Mouans Sartoux 1
US Cannes Bocca 1
Us Cap d'Ail 1
Usonas St Roch Vn 1
Vsjbfc 1
Gazelec 1
Us Pegomas

**En raison du constat de l'absence de certains clubs dans la liste des engagés en C.C.A., la date limite est repoussée au 02 Septembre 2021.
Les clubs non présents dans la liste ci-dessus et désireux de participer à la C.C.A. sont priés de faire parvenir leurs engagements par mail au secrétariat avant la date ci-dessus DERNIER DELAI.**

Rappel du règlement de la Coupe Cote d'Azur :

Article 4 des règlements :

Seniors : Bien que la Ligue Méditerranée n'organise pas de Coupe de La Ligue Seniors, les équipes évoluant en championnat national ou régional ne peuvent engager que leurs équipes réserves évoluant en championnat district.

Jeunes : Les équipes premières de la catégorie concernée, évoluant dans un championnat de ligue ou de district, sont admises à participer à cette épreuve, sauf en U20 et U14, la ligue organisant une coupe dans ces catégories.

Concernant les Seniors Féminines à 7 et à 11, et la coupe GRILLO entreprise, la date limite d'engagement est fixée au 10/09/2020.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI